BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 27 mai 2016	***N° 2016-298***

Convocation du 20 mai 2016
Aujourd'hui vendredi 27 mai 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques GUICHOUX à Mme Michèle FAORO
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Andréa KISS à M. Michel VERNEJOUL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
Mme Maribel BERNARD à M. Erick AOUIZERATE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Franck RAYNAL à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Martine JARDINÉ à partir de 11h35
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h10

Mme Chantal CHABBAT à Mme Christine PEYRÉ à partir de 11h15
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h00
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre LOTHAIRE jusqu'à 10h40
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir 10h50

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 27 mai 2016**	***Délibération***
	Direction générale RH et administration générale **Direction de la gestion des emplois et des ressources**	***N° 2016-298***

Ajustements d'effectifs et d'organigramme - Décision - Autorisation

---

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements ou des évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés.

Secrétariat général

► Direction des instances de la ville de Bordeaux : transformation d'un poste de catégorie C en catégorie B

Cette direction intervient dans la préparation, l'organisation et le suivi des instances politiques de la ville de Bordeaux (Conseil municipal, réunion des adjoints, commissions…).
Compte tenu de la diversité, de la polyvalence et des qualités rédactionnelles attendues sur ce poste dont la mission principale est de gérer dans leur intégralité le Conseil municipal ainsi que les instances associées, il est proposé de transformer un poste d'adjoint administratif, catégorie C, en rédacteur, catégorie B.

► Mission prospective et innovation : ouverture d'un poste de Chef de projets innovation et veille territoriale, catégorie A, aux non-titulaires

La mission prospective et innovation, créée à l'occasion de la mise en place de la nouvelle organisation des services au 1 janvier 2016 est une mission nouvelle ayant pour objet de développer des fonctions d'analyse et d'appui permettant à Bordeaux Métropole de répondre aux nouveaux enjeux du territoire et au renouvellement des attentes des usagers (nouveaux usages, nouveaux besoins).
Les missions du chef de projets consistent à :

- garantir la cohérence et la pertinence de la stratégie territoriale métropolitaine par la mise à niveau et l'évolution de documents programmatiques, en lien avec les différents schémas d'orientation portés par les directions générales
- produire une vision prospective consolidée du territoire métropolitain par le croisement et la consolidation des analyses territoriales, économiques et sociales
- aider à identifier, évaluer, calibrer jusqu'en phase de prototypage les innovations servant à la transformation des politiques métropolitaines en s'inspirant de la démarche de design des services publics et autres approches innovantes.

Compte tenu de la spécificité de ce poste et des connaissances nécessaires attendues sur ce poste, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés et des ingénieurs territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 27 528 € (1er échelon du grade d'attaché) et 58 955,52 € (8ème échelon d'ingénieur principal).

A ce montant, il conviendra d'ajouter les sommes brutes annuelles de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année et de 233,28 € au titre de la prime de transport.

Direction générale Haute qualité de vie

► Direction des espaces verts : transformation d'un poste de catégorie C en catégorie B

L'agent en charge de la vie des jardins instruit l'ensemble des dossiers relatifs à l'occupation des différents parcs et jardins (gestion des concessions portant occupation du domaine public, étude des dossiers de manifestations, etc….) et assure également la rédaction et le suivi de tous les documents juridiques (délibérations, arrêtés, conventions, etc.) indispensables à l'activité de la direction. Il s'occupe aussi de l'ensemble des dossiers contentieux liés à l'activité du service (instruction et suivi).
Au regard des missions confiées qui exigent une réelle compétence administrative et juridique, il est proposé de transformer le poste d'adjoint administratif, catégorie C, en rédacteur, catégorie B.
Le coût de cette transformation sera compensé par la requalification d'un poste d'agent de maîtrise actuellement vacant en adjoint technique.

Direction générale Valorisation du territoire

► DGA Aménagement – Direction de l'habitat et de la politique de la ville : création d'un poste de chargé de mission renouvellement urbain, catégorie A

La direction de l'habitat et de la politique de la ville a été fortement remaniée dans le cadre de la mutualisation et de la métropolisation. Au-delà de ses compétences initiales (Programme local de l'habit [PLH], politique habitat, logement social, délégation des aides à la pierre, etc.), elle intègre désormais de nouvelles compétences de par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) : aires d'accueil des gens du voyage, politique de la ville, renouvellement urbain), amélioration du parc privé, habitat indigne, etc.

Dans le cadre de la politique de renouvellement urbain, la métropole s'est vue valider par l'ANRU la labellisation de 3 projets majeurs : Joliot Curie quartier intercommunal situé sur Bordeaux Cenon et Floirac (Agence nationale pour la rénovation urbaine [ANRU] priorité nationale), Aubiers à Bordeaux et Dravemont à Floirac (ces deux derniers classés en ANRU priorité régionale).

Cela signifie que ces projets prennent une ampleur nouvelle, qui est traduite dès à présent dans le cadre d'un « protocole de préfiguration », document contractuel entre l'ANRU et la métropole. Les moyens humains dont dispose la direction ont été reconfigurés dans le cadre de la mutualisation/métropolisation et ont permis jusqu'à présent de prendre en compte cette ampleur nouvelle sur Joliot Curie et les projets de Floirac. En revanche, s'agissant des Aubiers, il n'est pas possible de dégager au sein de l'équipe renouvellement urbain l'équivalent d'un ETP (Equivalent temps plein) nécessaire pour suivre ce projet labellisé par l'ANRU.

Il est donc nécessaire de créer un poste de chargé de mission catégorie A ayant pour principale activité de gérer le projet Aubiers à Bordeaux. Ce poste est créé pour la durée du projet et financé par l'ANRU.

Compte tenu de la spécificité de ce poste et des connaissances nécessaires attendues sur ce poste, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés et des ingénieurs territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 27 528 € (1er échelon du grade d'attaché) et 58 955,52 € (8ème échelon d'ingénieur principal).

A ce montant, il conviendra d'ajouter les sommes brutes annuelles de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année et de 233,28 € au titre de la prime de transport.

► Organisation de la DGA Développement : prise en compte des évolutions liées au développement des compétences de la métropole en matière de tourisme et d'équipements d'intérêt métropolitain

Au sein de la Direction générale valorisation du territoire, la DGA développement a pour mission de mobiliser et mettre en œuvre un ensemble de moyens visant à accompagner le développement de la Métropole et à accentuer son attractivité et son rayonnement au niveau national et international.

Aux côtés des actions visant au développement économique des filières d'activités et des entreprises, au soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, elle met en œuvre des politiques spécifiques contribuant à l'attractivité et à l'animation du territoire ainsi qu'au rayonnement de la Métropole.

Le développement du tourisme dans toutes ses composantes et filières, la mise en œuvre de grands événements métropolitains et l'accompagnement de manifestations culturelles pouvant prendre appui sur des équipements de niveau métropolitain, notamment, sont des leviers d'intervention essentiels pour y parvenir.

Le contexte ci-dessus exposé implique l'évolution nécessaire de ces missions et la redéfinition de l'organisation de leurs conditions d'exercice pour plus d'efficacité et de lisibilité.

1 – l'évolution des compétences et missions en matière touristique

La mission Tourisme et rayonnement métropolitain a actuellement en charge :

- la définition et le pilotage de la politique touristique métropolitaine à travers le soutien aux grandes filières touristiques,
- la gestion de la relation entre la métropole et les organismes partenaires tels que, par exemple, l'office du tourisme métropolitain et Bordeaux grands événements,
- la mise en œuvre d'un certain nombre de grandes manifestations comme la Fête du vin et la Fête du fleuve, Bordeaux So good…
- l'observation économique du tourisme en lien avec les autres acteurs ressources sur le territoire.

A ce titre, elle porte également la stratégie de valorisation du fleuve.

Or, ce dernier volet est en forte évolution avec la croissance continue, et porteuse sur le plan économique, du nombre d'escales de navires de croisière, le développement tout aussi remarquable de l'offre de croisières fluviales dont il faut organiser les conditions d'accueil, la gestion et l'animation de grandes manifestations comme le projet Tall Ships Regatta en 2018 et, en conséquence, le développement d'un réseau d'infrastructures (pontons, haltes nautiques), sans compter la question du transfert des équipements fluviaux existants et de la compétence Tourisme du Département de la Gironde.

2 – le développement des missions de rayonnement et de gestion des équipements métropolitains

Parallèlement, il convient de prendre en compte les conséquences du transfert, de la prise en charge, de la gestion et de la valorisation des équipements culturels et sportifs d'intérêt métropolitain, tout en assurant la

poursuite d'une politique active de soutien aux grandes manifestations culturelles et sportives concourant à l'identité métropolitaine, ceci en lien avec le développement de l'offre d'accueil de la Métropole (rénovation du Parc des expositions, optimisation des sites d'accueil de congrès, mise en service de l'Arena en 2018…).

Il s'agit également de soutenir les programmations culturelles en collaboration avec les opérateurs culturels et les communes et de contribuer au soutien des filières et de la production culturelle.

Dans ces conditions, même si ces deux politiques participent conjointement au rayonnement et à l'attractivité de la Métropole, elles font appel à des modes opératoires, des acteurs et des outils distincts qui justifient la mise en place d'une organisation propre à chacune.

3 – <u>La nouvelle organisation proposée</u>

Il est donc proposé de scinder le volet tourisme et le volet rayonnement et équipements métropolitains au travers de la nouvelle organisation suivante :

- recentrage de la mission tourisme et rayonnement métropolitain en une **mission tourisme** chargée, en lien avec l'office du tourisme métropolitain, de développer les différentes filières de la politique touristique et de mettre spécifiquement en avant les actions liées à la valorisation du tourisme fluvial.

- création d'une **mission rayonnement et équipements métropolitains**, dédiée à la préparation de la prise de compétence relative aux grands équipements culturels et sportifs d'intérêt métropolitain, et reprenant les missions de rayonnement actuellement gérées par la mission tourisme et rayonnement métropolitain (pilotage de la mise en œuvre des grands événements d'intérêt métropolitain et de la commande artistique).

En termes d'effectif, cette nouvelle organisation conduit à la création d'un poste de directeur, catégorie A (cadre d'emplois des administrateurs).

Direction générale Ressources humaines et administration générale

<u>► Direction du parc matériel: Adaptation de l'organisation et transformation de 2 postes de catégorie C en catégorie B</u>

La Direction du parc matériel a pour mission d'organiser et d'optimiser les services mutualisés en charge de la stratégie d'acquisition et de maintenance, de l'achat, de l'entretien, de la mise à disposition et de la réforme des matériels.

Le périmètre est large et couvre les typologies suivantes :

- les véhicules légers (VL) et véhicules légers utilitaires (VLU), comme les véhicules de service ;
- le matériel technique lourd utilisé par les domaines métiers (collecte, propreté, espaces verts, voirie) avec les bennes à ordures ménagères (BOM), balayeuses, laveuses, nacelles, tractopelles, tracteurs ;
- Le matériel de transport (PL) ;

Soit au total 3 222 véhicules auxquels s'ajoutent les équipements spécifiques relatifs à l'utilisation et à la maintenance des matériels (stations carburants, stations de lavage, cabines de peinture, fraiseuses…) ;

L'organisation de la Direction parc matériel s'articule autour de deux services :

- le service « stratégie de gestion » qui définit et met en œuvre la stratégie de gestion et assure la relation avec les communes et les différentes entités dans le cadre des contrats d'engagement,
- le service « stratégie de maintenance» qui gère et coordonne les ateliers spécifiques ainsi que les ateliers de proximité et les supports magasins et logistique.

Cette organisation est issue de la mutualisation du service du parc matériel roulant de la Métropole, du service du parc automobile de la ville de Bordeaux, des ateliers mécaniques des villes du Bouscat et du Taillan.
Il est nécessaire d'adapter cette organisation pour d'une part permettre l'ouverture d'une unité PL sur le site d'Eysines et d'autre part structurer la démarche de commande publique en raison de l'augmentation du nombre de demandes d'achat de pièces détachées pour alimenter les ateliers.

Cette adaptation conduit à une redistribution des postes de catégorie C entre les différents centres et unités dans la limite de l'effectif voté autorisé, à l'exception d'un poste qui au final n'a pas été mutualisé.

1) Au printemps 2016, la Direction gestion des déchets et propreté (DGDP) intégrera le « 3ème site d'Eysines » avec ses activités de collecte, il conviendra donc que l'atelier de maintenance y soit opérationnel, afin de garantir le soutien des véhicules de collecte et de participer à la continuité du service public.
La flotte transférée sur ce site comporte 41 bennes à ordures ménagères (BOM), 24 camions porte-container et 7 camions tracteurs avec semi-remorques.

Une équipe de mécaniciens sera constituée par redéploiement interne de 5 postes et sera affectée sur ce site pour assurer le bon déroulement du départ des BOM en collecte, effectuer des opérations préventives légères, des réparations ne dépassant pas une journée d'intervention, le contrôle des pneumatiques et la programmation des actions correctives à réaliser sur site ou par les autres ateliers, ainsi que la gestion d'un stock de pièces en lien avec le magasin central de Latule.

2) En parallèle, les ateliers mécaniques des villes du Bouscat et du Taillan dont les équipements ne permettent pas de grosses réparations seront rattachés au centre de maintenance de proximité et support logistique. Cela permettra, au-delà d'un management plus adapté de développer des synergies avec les unités mobiles et l'unité logistique.

3) Par ailleurs il convient de conforter et de structurer la démarche de commande en raison de l'augmentation du nombre de demandes d'achat de pièces détachées pour alimenter les ateliers.

Pour cela, une unité approvisionnements est créée au sein du centre de maintenance de proximité et support logistique afin d'assurer une gestion rigoureuse des moyens dédiés aux pièces détachées et aux prestations extérieures (enveloppe de l'ordre de 4 000 000 € pour environ 10 000 demandes d'achat). Cette unité sera composée de 5 postes dont un responsable.
Le chef d'unité sera chargé de rédiger le volet technique des marchés publics ainsi que les contrats de maintenance ; Il sera le garant de la mise en œuvre des procédures d'achats et de la réalisation des approvisionnements en relation avec l'unité commande publique du centre administration générale.
En relation avec les fournisseurs, il s'assurera de la bonne exécution des contrats et réglera les litiges. Il procédera également à l'engagement avec délégation de signature pour un premier niveau de commande, ainsi qu'à la réception et au contrôle des commandes. Cette unité fonctionnera en relation directe avec l'unité magasins.

Compte tenu de ces informations et de la forte technicité requise sur ce poste pour mettre en place une gestion fine des moyens, augmenter la qualité de service des prestataires, assurer un flux adapté à l'activité en réduisant les stocks et les délais, il est proposé de transformer le poste existant de catégorie C en catégorie B.

4) Enfin, sur le site de Bègles, l'unité Poids lourds (PL) est isolée, d'une grande diversité et complexité technique et d'une dimension comparable à celle de l'unité PL de Latule, il est nécessaire de doter cette unité d'un responsable de catégorie B, comme celle de Latule, par transformation d'un poste vacant de catégorie C en catégorie B, chargé de l'encadrement des équipes et de la réception et de l'affectation des demandes de travaux ainsi que du respect des consignes hygiène et sécurité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2015/722 du Conseil métropolitain du 27 novembre 2015 relative aux conventions de création de services communs et à l'ajustement des l'organigramme des services,

VU l'arrêté du Président n° 2015/2327 en date du 10 décembre 2015 arrêtant l'organisation générale des services,

VU les avis des comités techniques réunis en séance du 15 mars 2016, 24 mars 2016 et 12 mai 2016,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'afin d'améliorer le fonctionnement des services d'une part et de prendre en compte les besoins définis d'autre part, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements d'organigrammes et à des évolutions d'effectifs

DECIDE

Article 1 : D'adopter les ajustements présentés.

Article 2 : D'autoriser la transformation de quatre postes de catégorie C en catégorie B.

Article 3 : D'autoriser la création de deux postes de catégorie A.

Article 4 : D'autoriser le recours à des agents non-titulaires en cas d'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant au profil recherché pour les deux postes identifiés comme tels.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 mai 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **8 JUIN 2016** **PUBLIÉ LE :** **8 JUIN 2016**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain DAVID

Effectif : 174
Cat A : 4
Cat B : 9
Cat C : 161

DIRECTION DU PARC MATERIEL

DIRECTION
1 cat A – Directeur

SERVICE STRATEGIE DE GESTION

1 cat A – Chef de service
(également directeur adjoint) –
1 cat B – Evaluation et performance –
1 cat C – Correspondant informatique –

Centre administration générale

1 cat A – Chef de centre –

Secrétariat/RH/juridique/informatique
3 cat C –

Gestion financière
1 cat B - 2 cat C –

Commande publique
3 cat C -

Centre gestion du parc

2 cat B (dont un chef de centre) –

9 cat C

SERVICE STRATEGIE DE MAINTENANCE

1 cat A – Chef de service
1 cat C – Correspondant bâtiments

Centre de maintenance lourde
1 cat B – Chef de centre –

Unité PL Latule
1 cat B – Chef d'unité – 32 cat C

Unité VL / Carrosserie Latule
18 cat C (dont 1 chef d'unité)

Unité PL Bègles
1 cat B – Chef d'unité
29 cat C

Unité Propreté A. Daney
23 cat C (dont 1 chef d'unité)

Unité Eysines
5 cat C (dont 1 chef d'unité)

Centre de maintenance proximité et support logistique
1 cat B – Chef de centre –

Unité Approvisionnements
1 cat B – Chef d'unité
4 cat C

Unité Magasin
13 cat C (dont 1 chef d'unité)

Unité Logistique
8 cat C

Unité Mobiles
7 cat C (dont 1 chef d'unité)

Ateliers de proximité
3 cat C

MISSION RAYONNEMENT ET EQUIPEMENTS METROPOLITAINS

Effectif: 7
Cat A : 5
Cat C : 2

DIRECTION

Cat A : 1 Directeur de mission

Cat C :1 Assistante de direction

CENTRE EQUIPEMENTS ET GRANDS EVENEMENTS METROPOLITAINS

Commande artistique
Cat A : 1

Evènements et accompagnement de la valorisation des territoires
Cat A : 2

CENTRE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET MEDIATION

Cat A : 1 Chef de centre (également directeur adjoint)

Cat C : 1

Effectif: 4
Cat A : 2
Cat C : 2
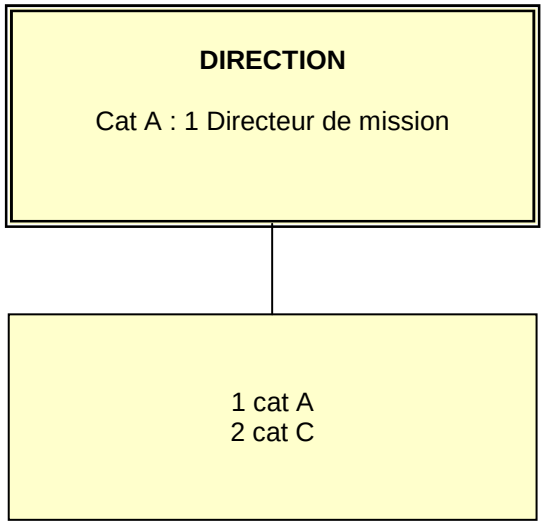
MISSION TOURISME